

Communiqué de presse

Le 06 août 2018

## Formation au plan de chasse du grand gibier dans le cœur du Parc national des Cévennes

**Selon la réglementation pour la chasse du grand gibier dans le cœur du Parc national des Cévennes, « ne peuvent être retenus pour participer aux plans de chasse, que les chasseurs qui ont participé, depuis leur adhésion, à au moins une séance d'information organisée par l'association cynégétique du Parc national des Cévennes ou par les territoires de chasse aménagés en collaboration avec l'établissement public ».**

Afin de répondre à cette obligation, pour la campagne de chasse 2018 – 2019, les formations se dérouleront avec l'appui de la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère:

- mardi 28 août à 20h30
- mardi 4 septembre à 20h30

en salle Émile Leynaud, au siège de l'établissement public du Parc national à Florac-Trois-Rivières.

Contact presse : Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières